

Produits biologiques injectables Une première à Québec

Des pharmaciens communautaires de Québec, regroupés au sein du Groupe Lavoie Pharmacies, ont investi 25000\$ dans des installations leur permettant de préparer des produits biologiques injectables. Ils sont les seuls à offrir ce genre de service dans la région.

Par **Éric Whittom, B. Pharm.**

Le Centre de préparation de produits biologiques et stériles est situé sur la rue Saint-Jean, dans la pharmacie Laurier Lavoie, Hélène Fortin et associé. On y a aménagé un local équipé d'un système de ventilation pour récupérer les émanations toxiques et éviter que l'air s'échappe de la pièce. Grâce à une hotte à flux laminaire vertical, les assistants techniques en pharmacie (ATP) préparent en toute sécurité des produits antinéoplasiques et immunosuppresseurs injectables pour une administra-

tion à domicile. Pour effectuer les préparations selon les protocoles des établissements de santé de la région de Québec, les ATP et les pharmaciennes ont suivi une formation pour la préparation de produits biologiques injectables. Soulignons que la pharmacie possède une certification de l'Ordre des pharmaciens du Québec pour ce nouveau service.

La pharmacie vend également des produits stériles, par exemple, des antibiotiques pour une administration intraveineuse à domicile. Ces préparations sont couvertes par les assureurs privés et la

RAMQ. « Nous avons mis sur pied ce service par intérêt, mais aussi parce que nous savions que les hôpitaux allaient délaissé progressivement la préparation de l'antibiothérapie à domicile », explique Hélène Fortin, la pharmacienne responsable des préparations biologiques et stériles. Les pharmaciens souhaitent que le gouvernement rembourse éventuellement les préparations de produits biologiques pour une administration à domicile. « Les centres hospitaliers ont tout avantage à faire affaires avec les pharmacies communautaires dans ce

genre de préparation, car il s'agit d'une économie considérable en budget de médicaments ainsi qu'en ressources humaines », affirme Daniel Kirouac, pharmacien responsable de la mise en marché des services professionnels au Groupe Lavoie Pharmacies. Ce dernier souligne aussi que, pour le patient, l'administration des produits biologiques injectables est plus agréable lorsqu'elle est faite à son domicile.

Le Centre de préparation de produits biologiques et stériles pro-

pose ses services aux patients, aux pharmaciens et aux autres professionnels de la santé, notamment les vétérinaires. Il est ouvert sept jours sur sept. Au Québec, seulement cinq pharmacies (situées à Montréal, Ville Saint-Laurent, Saint-Hyacinthe, Québec et Saguenay) détiennent la certification pour préparer des produits antinéoplasiques comparativement à 38 pour les produits stériles (données d'avril 2007). ◀



Une assistante technique prépare des seringues de cyclophosphamide.

Pour commenter cet article :
redaction@lactpharm.rogers.com

Coin Technipharm : FC accréditée pour les ATP

AVRIL/MAI 2008

À REMETTRE À VOS ATP, S.V.P.

Mesdames et messieurs les pharmaciens,

Nous sommes fiers d'annoncer que le bulletin **Coin Technipharm FC** est désormais accrédité par le Conseil canadien de l'éducation permanente en pharmacie (CCEPP). Dans le cadre de la dynamique qui se met en place autour de la réglementation des ATP dans les provinces canadiennes, les leçons de formation continues accréditées vont jouer un important rôle. **Coin Technipharm**, la seule publication et le seul programme national de FC pour ATP est très heureuse d'être la première à offrir ce niveau de reconnaissance officielle à ses lecteurs.

Vous trouverez la dernière édition de **Coin Technipharm** dans ce numéro de *L'actualité pharmaceutique* (voir page adjacente). Merci de bien vouloir la remettre à vos ATP.

Depuis plus de six ans, **Coin Technipharm** témoigne des possibilités, des difficultés et des réussites des ATP au sein des équipes de pharmacie. Ses articles sont écrits en vue de motiver, d'éduquer et de mettre les ATP au défi de jouer un plus grand rôle dans votre pharmacie afin que les pharmaciens aient plus de temps à consacrer aux soins des patients. Dès le premier numéro, la réponse des lecteurs a été extraordinairement positive.

Des milliers d'ATP ont aussi répondu aux tests des leçons de formation continue de **Coin Technipharm FC** et plus de 20 leçons sont désormais à leur disposition en ligne sur www.monportailpharmacie.ca. C'est gratuit, c'est facile à utiliser et les résultats sont obtenus instantanément. On peut également se procurer les anciens numéros de **Coin Technipharm** et les leçons de FC sur le site www.novopharm.com.

En tant que commanditaire exclusif de **Coin Technipharm**, Novopharm s'est engagée à assurer la poursuite de son succès. Dans le cadre de notre programme de développement et de soutien des initiatives innovatrices visant à améliorer les relations professionnelles entre pharmaciens et ATP, vos commentaires sont évidemment les bienvenus.

Avec nos sincères salutations,
Patrick Faucher, Directeur du marketing



COIN technipharm



UNE FORCE À NULLE AUTRE PAREILLE™

De nouveaux renseignements publics au Tableau de l'OPQ

Par **Éric Whittom, B. Pharm.**

Des modifications ont été apportées à propos des renseignements personnels inclus dans le tableau d'un ordre professionnel et pouvant être divulgués au public. Les informations sur les peines disciplinaires et criminelles ainsi que sur le domicile professionnel des membres d'un ordre sont désormais accessibles à un citoyen qui en fait la demande. « Les pharmaciens qui élisent leur domicile professionnel à leur résidence doivent savoir que l'Ordre peut divulguer leur adresse et numéro de téléphone », indique Me Manon Bonnier, secrétaire générale adjointe à l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). De plus, le secrétaire d'un ordre professionnel doit maintenant dresser un répertoire de renseignements personnels sur les anciens membres de cet ordre. « Ces renseignements demeurent au répertoire jusqu'à la réinscription de cette personne au tableau, le cas échéant, ou jusqu'à son décès ou au 100^e anniversaire de sa naissance », stipule le Code des professions. Le Code des professions a été modifié pour assujettir les ordres professionnels au régime général d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels en ce qui concerne les documents qu'ils détiennent pour contrôler l'exercice de la profession. ◀

Renseignements pouvant être divulgués au public

- Nom du membre ou de l'ancien membre;
- Adresse et numéro de téléphone de son lieu de pratique;
- Année de sa première inscription au Tableau de l'Ordre et celle de toute inscription ultérieure;
- Mention de tout certificat ou permis que l'Ordre lui a délivré, avec la date de délivrance;
- Mention de radiation, de limitation ou de suspension des activités.